

REPARATION – La Suède lance un label pour promouvoir la réutilisation et la réparation – La Ville de Genève lance une campagne "Réparer plutôt que jeter"

Le label Miljönär a pour but de réduire la production de déchets, notamment en prolongeant la durée de vie des produits, et d'inspirer un mode de consommation plus durable. Contrairement à un grand nombre de systèmes de certification, ce ne sont pas les produits qui portent le label, mais les lieux qui font la promotion de la réutilisation ou de la réparation, comme les boutiques de seconde main ou les cordonniers. Le label est attribué par Avfall Sverige, l'association suédoise de gestion des déchets. A Genève, la campagne "**Réparer plutôt que jeter**", présente les magasins qui proposent des services de réparation pour différents biens de consommation.

[Lien vers le site de l'organe d'attribution du label](#) (en anglais)

[Lien vers l'article](#) (en anglais)

Lien vers www.ge-repare.ch

RESTAURATION – Max Havelaar publie une liste des fournisseurs de machines à café et distributeurs automatiques avec café du commerce équitable

Dans le cadre de sa campagne 2015, Max Havelaar encourage les entreprises à s'engager en proposant des menus, des boissons ou des collations à base de produits Fairtrade. Max Havelaar présente également une liste des restaurants, cafés et hôtels en Suisse qui proposent déjà des produits équitables, ainsi qu'une liste des fournisseurs de machines à café et distributeurs automatiques avec café du commerce équitable.

[Lien vers le site de la campagne](#)

[Lien vers la liste](#)

ELECTRONIQUE – Un décret français permet aux consommateurs d'être mieux informés sur la disponibilité des pièces détachées

Pour tous les produits mis pour la première fois sur le marché à partir du 1^{er} mars 2015, les commerçants français doivent informer les consommateurs de la durée de disponibilité des pièces détachées des produits en vente. Le distributeur du produit doit informer le consommateur de cette disponibilité sur tout document commercial et préalablement à la vente. De plus, le fabricant est tenu de fournir aux vendeurs ou aux réparateurs les pièces détachées nécessaires à la réparation des produits, dans un délai de deux mois. Cette mesure permet de consolider les filières de réparation et de lutter contre l'obsolescence programmée. Un article de « 60 Millions de consommateurs » relève toutefois que l'affichage ne sera requis que si le fabricant transmet l'information au distributeur, et que le décret n'impose aucune durée minimale pendant laquelle les pièces de rechange doivent être disponibles.

[Lien vers le décret](#)

[Lien vers l'article](#)

VEHICULES – De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sont annoncées en France voisine

La région Rhône-Alpes est active en matière de déploiement de bornes de recharge électrique. Parmi les principaux projets ou installations, on compte 250 bornes en Haute-Savoie et 140 en Savoie. En Suisse romande, selon le site e'mobile, on compte déjà une quarantaine de bornes entre le canton de Genève, la Côte et la région lausannoise.

[Lien vers l'article en France](#)

[Lien vers les bornes en Suisse](#)

ELECTROMENAGER – La plateforme Compareco compare la consommation énergétique d'un grand nombre d'appareils électroménagers

Cette plateforme permet de comparer la consommation annuelle moyenne de différents appareils (aspirateurs, sèche-linge, réfrigérateurs, etc.), ainsi que d'autres paramètres, comme le bruit. Elle est mise en ligne par l'Association Suisse des Fabricants et Fournisseurs d'Appareils électrodomestiques, et soutenue par Suisse énergie.

[Lien vers le site](#)

SOUS-TRAITANT – Suite à des non conformités importantes, Apple a cessé de collaborer avec 18 sous-traitants

Le rapport d'Apple « Supplier Responsibility 2015 Progress Report » présente comment le respect des aspects de durabilité est contrôlé chez les sous-traitants de la marque. Les principaux enjeux environnementaux et sociaux (droits de l'homme, santé et sécurité, etc.) sont décrits, ainsi que les procédures d'audit. En cas de non respect majeur du code de conduite d'Apple, comme le travail forcé, le travail des enfants ou encore la falsification de documents, le fournisseur est suivi de près par Apple. Si aucune mesure corrective n'est mise en place, le contrat de sous-traitance est interrompu. Selon le rapport, Apple a par le passé mis terme à sa collaboration avec plus de 18 sous-traitants pour cause de non respect du code de conduite.

[Lien vers le rapport](#) (en anglais)